

MAIRIE DE TINTÉNIAC

(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68

Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du vendredi 24 novembre 2023****DATE de convocation et d'affichage**

17 novembre 2023

DATE de publication de la délibération

29 novembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 26

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, Adjoint : Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile (arrive à 19h15), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (arrive à 19h35), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; GORON Maxime donne pouvoir à DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile ; LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney jusqu'à son arrivée ;

Étaient absents : DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : SALIS Anaïs, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

N°241123-9 : Travaux des Vestiaires du Stade : demande de subvention au Département d'Ille-et-Vilaine au titre de l'année 2024 dans le cadre du Contrat de Solidarité Territoriale 2023-2028

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département d'Ille-et-Vilaine pour l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2024 dans le cadre du Contrat de Solidarité Territoriale 2023-2028 d'un montant de 47 738,09 €, au regard du nouveau plan de financement du projet qui est dorénavant le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Coût de l'opération (Montants en H.T.)				
Travaux / Description	Dépense totale			
Maîtrise d'œuvre HT	73 353,00 €			
Mission OPC	18 800,00 €			
Diverses études (Géo – Topo - Contrôle Techn. - SPS)	13 000,00 €			
LOT1-Voiries Réseaux divers	53 836,90 €			
LOT2-Désamiantage	22 580,00 €			
LOT3-Démolitions - Gros œuvres	175 452,44 €			
LOT4-Charpente Bois	39 511,29 €			
LOT5-Couverture Alu	169 432,24 €			
LOT6-Menuiseries Extérieures Alu	89 587,35 €			
LOT7-Menuiseries Intérieures	185 095,33 €			
LOT8-Carrelage Faïence	96 008,00 €			
LOT9-Peintures Revêtement Sol	21 470,45 €			
LOT10-Plomberie Chauffage	283 582,38 €			
LOT11-Électricité	59 607,08 €			
Coût Total Prévisionnel HT	1 301 316,46 €			

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	Montant sollicité HT	Taux	Montant Acquis HT	Taux
DSIL RT 2021			86 620,38 €	6,66 %
DSIL classique 2021			120 000,00 €	9,22 %
Agence Nationale du Sport			450 000,00 €	34,58 %
Contrat de Solidarité Territoriale année 2023	200 000,00 €	15,37 %		
Contrat de Solidarité Territoriale année 2024	58 949,79 €	4,53 %		
Bien Vivre 2022 en Bretagne			125 483,00 €	9,64 %
Sous-total aides publiques	258 949,79 €	19,90 %	782 103,38 €	60,10 %
Part de la collectivité				
Fonds propres				
Emprunt		20 %	260 263,29 €	
Participation du maître d'ouvrage			260 263,29 €	20 %
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 301 316,46 €	100 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- Solliciter une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre de l'année 2023 dans le cadre du Contrat de Solidarité Territoriale 2023-2028 pour un montant de 200 000,00 € ;
- Solliciter une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre de l'année 2024 dans le cadre du Contrat de Solidarité Territoriale 2023-2028 pour un montant de 58 949,79 € ;
- Charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

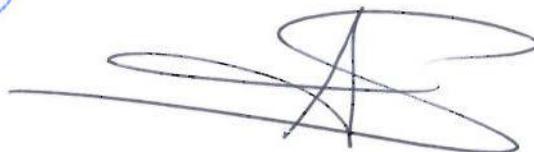
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian FOCZÉ




Le secrétaire de séance,
SALIS Anaïs



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le
De sa publication sur le site Internet de la commune le 29 novembre 2023.